

A renvoyer à GS1 France – Service des Abonnés GS1 Partenaires
2, rue Maurice Hartmann – 92 137 Issy-les-Moulineaux Cedex

● L'ENTREPRISE (L' « ABONNE »)

Raison sociale (selon Kbis) : _____
 Adresse principale : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Chiffre d'Affaires : _____ Année du CA : _____ Effectif : _____
 E-mail : _____
 Site web : _____

● INFORMATIONS JURIDIQUES

Forme juridique (SA, SARL, EURL, Cabinet (profession libérale), etc.) : _____
 N° Siret : _____ Code NAF : _____
 N° TVA Intracommunautaire (attribué par votre Centre des Impôts) : _____

● REPRESENTANT LEGAL

Nom : _____ Prénom : _____
 Fonction : _____ Téléphone : _____
 E-mail : _____ Fax : _____

● CORRESPONDANT GS1 PARTENAIRES (personne dans l'entreprise en contact avec GS1 Partenaires)

Nom : _____ Prénom : _____
 Fonction : _____ Téléphone : _____
 E-mail : _____ Fax : _____
 Adresse (si différente de la principale) : _____

● ACTIVITE(S) PRINCIPALE(S)

CONSEIL, ETUDE, FORMATION

- Conseil en stratégie d'entreprise
- Conseil en management et organisation
- Conseil en marketing mobile
- Conseil en systèmes d'information
- Conseil en e-commerce
- Etudes de consommation, de marché
- Organisme de formation

INFORMATIQUE, SSII, EDI, MOBILE

- Editeur de progiciel
- Editeur de Web Services
- Intégrateur de solutions et systèmes informatiques
- Prestataire de services EDI, EFI, Web EDI
- Gestionnaire et Administrateur de réseaux RVA
- Fournisseur d'applications hébergées (ASP)
- Service de contrôle qualité / conformité

MATERIELS ET CONSOMMABLES

- Fournisseur de systèmes d'impression, de lecture, de contrôle
- Fournisseur d'infrastructure et de matériels / RFID
- Intégrateur de solutions d'identification
- Imprimeur, fournisseur de clichés, photogreveur
- Fournisseur d'étiquettes codes à barres et autres consommables

● MONTANT DE L'ABONNEMENT

- 540 € HT, soit un montant total de **645,84 € TTC** (TVA à 19,6 %) pour un chiffre d'affaires global inférieur à 2 M €
- 1 080 € HT, soit un montant total de **1 291,68 € TTC** pour un chiffre d'affaires global compris entre 2 et 10 M €
- 2 160 € HT, soit un montant total de **2 583,36 € TTC** pour un chiffre d'affaires global compris entre 10 et 30 M €
- 3 660 € HT, soit un montant total de **4 377,36 € TTC** pour un chiffre d'affaires global compris entre 30 et 50 M €
- 5 170 € HT, soit un montant total de **6 183,32 € TTC** pour un chiffre d'affaires global supérieur à 50 M €

à régler dès l'abonnement ou à réception de facture, par chèque bancaire libellé à l'ordre de GS1 France ou par virement bancaire.
 En cas de règlement à l'abonnement une facture de régularisation vous sera adressée en retour.

La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions d'abonnement

Fait à : _____
 Le : _____

Signature et cachet de la société

DEFINITIONS

GS1 Partenaires : Club d'offres de solutions animé par GS1 France. Ce programme d'activités, destiné aux offreurs de solutions vise à améliorer l'information et la connaissance des standards GS1 afin d'en assurer une mise en œuvre efficace dans les solutions susceptibles d'être utilisées par les adhérents de GS1 France.

Offreur de solutions : prestataire de services, fournisseur de matériels, de logiciels, intégrateur de solutions, société de conseil et de formation et plus généralement prestataire et fournisseur participant à l'implantation des standards GS1.

MODALITES D'ABONNEMENT

L'abonnement s'effectue en renvoyant par courrier le bulletin d'abonnement ci-joint dûment rempli et signé, accompagné ou non, suivant le mode de règlement d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de GS1 France, ou de la photocopie de l'ordre de virement. En cas de règlement à l'abonnement une facture acquittée est émise en retour.

DUREE D'ABONNEMENT ET MODALITES DE REABONNEMENT

Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée de 12 mois à compter du jour du traitement du bulletin d'abonnement par GS1 France de l'émission de la facture. Il se renouvelle chaque année, à la date anniversaire, par l'envoi d'un bulletin de réabonnement rempli et signé par l'Abonné, accompagné, suivant le mode de règlement par : un chèque bancaire libellé à l'ordre de GS1 France, ou la photocopie de l'ordre de virement. Une facture acquittée est émise en retour.

OBLIGATIONS DE GS1 FRANCE

- Dans le cadre de l'abonnement, GS1 France s'engage à mettre à disposition de l'Abonné : Un code unique d'identification international à 13 chiffres dit « lieu-fonction membre »
- Un identifiant et un mot de passe permettant l'accès au portail www.gs1.fr
- Les droits de mise à jour et de modification des données relatives à l'entreprise de l'Abonné dans l'annuaire « Où livrer ? Qui facturer ? »
- L'inscription, l'accès et le référencement dans l'interface GS1 Partenaires accessible aux adhérents de GS1 France
- L'ensemble de la documentation technique ou générale relative à l'utilisation et à la mise en œuvre des standards, dont la liste se trouve sur le portail www.gs1.fr (une partie des documents est téléchargeable à cette adresse)
- L'accès au service d'assistance technique (hot line)
- L'accès à des réunions thématiques et à des groupes de travail auxquels participent les entreprises adhérentes de GS1 France, dans le but d'enrichir et de développer des solutions et/ou outils d'accompagnement destinés aux adhérents de GS1 France
- Une newsletter mensuelle avec l'actualité de GS1 France et des standards
- La faculté de répondre aux annonces diffusées par les adhérents de GS1 France sur l'interface GS1 Partenaires
- La possibilité de communiquer dans les publications GS1 France ou de sponsoriser des événements GS1 dans le respect des conditions définies par GS1 France pour chaque opération promotionnelle concernée
- La possibilité de présenter des offres de matériels et logiciels (location de stand) lors des grandes manifestations organisées par GS1 France

GS1 France propose également selon tarifs en vigueur :

- Des services d'évaluation et de contrôle de conformité aux standards GS1
- Des séminaires de formation
- Des services de certification de solutions.

OBLIGATIONS DE L'ABONNE

L'Abonné s'engage à :

- Intégrer les standards GS1 dans l'offre de son catalogue pour tous les produits liés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Se conformer strictement aux règles de mise en œuvre de chacun des standards GS1
- Ne pas utiliser l'annuaire « Où livrer ? Qui facturer ? » de GS1 France à des fins commerciales. Les informations mises à disposition par GS1 France dans cet annuaire ne sont pas destinées à un usage commercial. Toute récupération systématique de numéro de téléphone, d'adresse physique ou d'adresse électronique à des fins commerciales (publicité, « spamming », etc.) est interdite et pourra donner lieu à des poursuites
- Ne pas communiquer à des tiers, sauf accord exprès de GS1 France, tout élément de savoir-faire relatif aux standards et méthodes développés par GS1 France dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'abonnement à GS1 Partenaires
- Prévenir GS1 France de tout changement d'adresse dans un délai maximum d'une semaine. A défaut, l'Abonné ne pourra s'en prévaloir auprès de GS1 Partenaires, pour quelque cause que ce soit

L'Abonné est seul responsable des prestations et des solutions qu'il propose et commercialise auprès des adhérents de GS1 France.

COMMUNICATION

Outre les opérations de communication proposées à l'Abonné dans le cadre de

l'abonnement, l'Abonné a la possibilité de faire état de son appartenance au programme GS1 Partenaires lors d'opérations de communication externe : brochures, site internet, communiqués de presse, rapports d'activité, etc.

Dans ce cas de figure, l'utilisation du logo GS1 Partenaires sera autorisée sur demande expresse, faite à l'adresse mail : partenaires@gs1fr.org. Le détournement de l'utilisation de ce logo à d'autres fins que celle mentionnées lors de la demande, notamment pour suggérer que GS1 France recommande ou certifie une entreprise et ses produits, est en revanche proscrit.

GS1 France ne garantit pas le résultat ou encore les retombées commerciales des diverses opérations de communication/promotion/sponsoring conduites par l'Abonné dans le cadre de l'abonnement.

INFORMATION SUR LE TARIF D'ABONNEMENT

En rémunération des services qui lui sont fournis et des droits et avantages dont il bénéficie, l'Abonné verse à GS1 France un tarif annuel d'abonnement basé sur le chiffre d'affaires. Le tarif annuel d'abonnement est calculé selon le barème suivant :

Tranche	Chiffre d'affaires global	Tarif annuel
1	Supérieur à 50 millions d'€	5 170 € H.T.
2	Compris entre 30 et 50 millions d'€	3 660 € H.T.
3	Compris entre 10 et 30 millions d'€	2 160 € H.T.
4	Compris entre 2 et 10 millions d'€	1 080 € H.T.
5	Inférieur à 2 millions d'€	540 € H.T.

GS1 France se réserve la possibilité de vérifier cette déclaration par tous moyens. Le tarif d'abonnement est annuel quelle que soit la date d'abonnement en cours d'année. Il est établi selon le barème en vigueur le jour de la facturation. Il est exigible chaque année à la date anniversaire de l'abonnement et payable au plus tard 45 jours à compter de la fin du mois de la date anniversaire de l'Abonnement. Tout retard de paiement emportera paiement d'un intérêt égal à cinq fois le taux d'intérêt légal tel que défini à l'article L.441-6 du Code de commerce. Les intérêts de retard sont exigibles dès le premier jour de retard, sans qu'un rappel soit nécessaire.

FIN DU CONTRAT / RESILIATION

La dénonciation du contrat d'abonnement par l'une ou l'autre des parties se fait par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours, la dénonciation intervenant sans indemnité de part et d'autre. En cas de dénonciation ou de non-paiement du tarif annuel d'abonnement, l'Abonné est tenu de restituer à GS1 France l'ensemble des éléments et documents techniques qui lui auront été fournis en s'interdisant d'en faire copie.

L'identifiant et le mot de passe initialement attribués à l'Abonné par GS1 France pour l'accès aux services www.gs1.fr seront désactivés. De même l'accès à tous les services et avantages prévus dans le contrat d'abonnement seront supprimés.

Toute mention d'appartenance au programme GS1 Partenaires (sur site internet, brochure commerciale, réponse à un appel d'offre, etc.) devra être supprimée sous peine de poursuites.

RESPONSABILITE - RECLAMATIONS

La responsabilité de GS1 France, dans le cadre du présent abonnement, ne saurait être engagée qu'en cas de faute prouvée et sera limitée aux dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect (perte de CA, préjudice d'image...). Dans le cas où la responsabilité de GS1 France serait engagée, pour quelque raison que ce soit, elle sera limitée, toutes causes de préjudices confondues, au tarif annuel de l'abonnement en cours.

Les présentes sont régies par la loi française. Pour toute contestation se rapportant aux présentes, à leurs suites et conséquences, il est fait attribution de juridiction près le Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité des défendeurs, demande incidente, en intervention, en appel de garantie.

DONNEES NOMINATIVES

GS1 France prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite. Les informations recueillies dans le cadre de l'abonnement ainsi que celles recueillies lors du traitement de l'utilisation des services par l'Abonné font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par GS1 France pour la gestion du compte de l'Abonné et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct réalisée par GS1 France pour informer ses abonnés de ses offres et services. L'Abonné ne s'oppose ni à la diffusion ni à l'utilisation par GS1 France, dans le cadre de l'abonnement, des informations qu'il met à sa disposition, dans les différents annuaires GS1. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, l'Abonné dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro de téléphone à l'adresse suivante : GS1 France, Service des Abonnés GS1 Partenaires, 2, rue Maurice Hartmann, 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex.